



Annexe 3 au Règlement de consultation

Cas pratique

PHASE OFFRE

Nom de la personne publique	Domaine de Chantilly – Fondation d'Aumale 17 rue du Connétable 60500 CHANTILLY
Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur secondaire	L'administratrice générale du Domaine de Chantilly
Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-46, R.2191-60 et R.2391-28 du code de la commande publique	L'administratrice générale du Domaine de Chantilly
Comptable assignataire des paiements	L'agent comptable secondaire du Domaine de Chantilly - Fondation d'Aumale
Mode de consultation	APPEL D'OFFRES RESTREINT - articles L2124-2, R2124-2 et R2161-6 à R2161-11 du Code de la commande publique

Objet	Accord cadre n° 26IMCO011 Prestations d'entretien et de restauration des sculptures extérieures du musée Condé de Chantilly – Lot n°2
--------------	--

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

OA 4239 – *Louis XIV terrassant la Fronde* (Gilles Guérin, après 1654)

Dimensions en **cm** :

- Hauteur : 220 (340 avec socle)
- Largeur : 120
- Profondeur : 90

ARTICLE 2 : PRESTATIONS ATTENDUES DANS LE CADRE DU « CAS PRATIQUE »

Il attendu les prestations suivantes :

- Étude préalable
- Examen sanitaire
- Entretien courant
- Renouvellement des traitements biocide
- Restauration
- Rédaction et remise du rapport de restauration (cession des droits de propriété intellectuelle comprise).

Prestations de restauration réalisées *in situ*. Le cas échéant, le restaurateur pourra reprendre une partie de la sculpture (fragments) pour restauration dans les locaux du titulaire.

Le chiffrage du cas pratique s'entend comme comprenant notamment tous les déplacements du restaurateur, l'ensemble des fournitures.

ARTICLE 3 : PHOTOS



